

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 07 juillet 2016 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence.

Messieurs CASONATO Lilian, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Hugues LAMAGAT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Décision Modificative : Modification du montant des emprunts
- Délibération annulant l'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Délibération pour la fixation des attributions de compensation
- Délibération pour l'amortissement des travaux d'éclairage public
- Délibération pour la participation financière Tour de France
- Délibération pour la participation au fonctionnement de l'ALSH d'Endoufielle pour 2014 et 2015
- Dénomination des rues
- Rétrocession des concessions funéraires
- Ecole : changement des menuiseries de la Garderie
- Salle des fêtes : Présentation du devis de Monsieur TAUPIAC
- Questions diverses : Arrêté fixant de nouvelles limites à l'agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la première question à l'ordre du jour : Décision modificative, modification du montant des emprunts est reportée au prochain Conseil Municipal.

1- DÉLIBÉRATION ANNULANT L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, l'assemblée a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole de l'Isle-Jourdain une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000.00€ sur une durée de 36 mois. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la totalité des subventions de la nouvelle Mairie a été versée, de ce fait, il n'est pas nécessaire actuellement d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire précise qu'un emprunt devra être effectué pour l'extension du boulodrome avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose d'annuler l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide d'annuler la délibération d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00€ sur une durée de 36 mois.**

2- DÉLIBÉRATION POUR LA FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie les 24/05 et 6/06 2016, pour évaluer les charges transférées par les communes suite au transfert de la compétence Jeunesse au 01/07/2016.

Monsieur le Maire lit le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe, présenté par le bureau d'études Ressources Consultants Finances, aux membres de l'assemblée délibérante, détaille la méthode d'évaluation et le montant du transfert de charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision sont déterminés par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée,

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification des attributions de compensation pour l'année 2016 (6 mois d'exercice de la compétence).

	Hypothèse charge nette annuelle évaluée	Hypothèse charge nette 6 mois évaluée	AC 2016 initiale	- Hypothèse charge nette 6 mois évaluée	= AC 2016 après transfert
AURADE	17 357,46	8 678,73	8 484,00	-8 678,73	-194,73
BEAUPUY	540,00	270,00	19 040,00	-270,00	18 770,00
CASTILLON-SAVES	14 754,80	7 377,40	-209,00	-7 377,40	-7 586,40
CLERMONT-SAVES	2 702,00	1 351,00	10 251,00	-1 351,00	8 900,00
ENDOUFIELLE	23 654,29	11 827,15	54 176,00	-11 827,15	42 348,86

FONTENILLES	409 199,44	204 599,72	950 888,00	-204 599,72	746 288,28
FREGOUVILLE	31 140,00	15 570,00	15 753,00	-15 570,00	183,00
ISLE-JOURDAIN	669 708,52	334 854,26	216 222,00	-334 854,26	-118 632,26
LIAS	31 287,49	15 643,75	126 965,00	-15 643,75	111 321,26
MARESTAING	13 511,66	6 755,83	19 050,00	-6 755,83	12 294,17
MONFERRAN-SAVES	42 048,95	21 024,48	12 429,00	-21 024,48	-8 595,47
PUJAUDRAN	74 639,27	37 319,63	-39 670,00	-37 319,63	-76 989,63
RAZENGUES	0,00	0,00	12 180,00	0,00	12 180,00
SEGOUFIELLE	96 315,90	48 157,95	-46 042,00	-48 157,95	-94 199,95
TOTAL Communes	1 426 859,77	713 429,89	1 359 517,00	-713 429,89	646 087,11

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu la délibération n°14062016-01 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, en date du 14 juin 2016 adoptant à l'unanimité le rapport de la C.L.E.C.T.

Vu la délibération n°14062016-02 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, en date du 14 juin 2016 fixant à l'unanimité les A.C. telles qu'indiquées ci-dessus,

- **D'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 juin 2016,**
- **De fixer les attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux ci-dessus, pour l'année 2016.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une journée a été organisée à Auradé afin de réunir tous les agents concernés par ce transfert, plus de 150 personnes étaient présentes ce jour-là.

3- DÉLIBÉRATION POUR L'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que des travaux d'éclairage public ont été réalisés sur la Commune, mise en place d'une horloge astronomique pour un montant de 340.58€. Il précise que ces travaux ont été mandatés sur le compte 2041582/204, de ce fait, ce matériel est obligatoirement amortissable (instruction M14).

Monsieur le Maire propose d'amortir ce matériel pour une durée de cinq ans à compter de 2017.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'amortir les travaux d'éclairage public, mise en place d'une horloge astronomique pour une durée de cinq ans à compter de 2017.

4- DÉLIBÉRATION POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TOUR DE FRANCE 2016

Monsieur le Maire, indique à l'assemblée de la réception d'un courrier de la Commune de L'Isle-Jourdain demandant une participation financière pour le Tour de France 2016.

Monsieur le Maire précise que cet évènement sera profitable à l'ensemble du territoire de la Gascogne Toulousaine. Il propose donc de verser à la Commune de L'Isle-Jourdain une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ pour l'organisation du Tour de France 2016.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 5

Abstention : 2

Contre : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- **De verser une subvention exceptionnelle à la Commune de L'Isle-Jourdain pour l'organisation du Tour de France 2016, d'un montant de 300€.**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 500.00€ à l'AFSAP et demande au Foyer des Association d'Auradé de verser cette subvention. L'assemblée décide d'attribuer la somme de 500€ (abstention de M.POLIANI Alexandre) à l'AFSAP

5- DÉLIBÉRATION POUR LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH D'ENDOUIELLE POUR L'ANNÉE 2014 ET 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le centre de loisirs d'Endoufielle accueille les enfants d'Endoufielle et d'Auradé. Le financement de cette structure est assuré par une participation de la CAF, des parents et des deux communes.

Monsieur le Maire présente le détail des activités :

- **2014**

Total charges : 22 491.94€

Nb d'heures réalisées : 3272

Nb d'enfants d'Auradé : 27 soit 45% des effectifs

La participation d'Auradé est ainsi de $1.70 * 45\% \text{ de } 3272\text{h} = 2\,503.08\text{€}$

- **2015**

Total charges : 20 898€

Nb d'heures réalisés : 4012

Nb d'enfants d'Auradé : 27 soit 45% des effectifs

La participation d'Auradé est ainsi de $1.74 * 45\% \text{ de } 4012\text{ h} = 3\,141.40\text{€}$

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De verser la participation au fonctionnement de l'ALSH à la Commune d'Endoufielle comme suit**
 - **2 503.08€ pour l'année 2014**
 - **3 141.40€ pour l'année 2015**

Monsieur le Maire précise que c'est la dernière année que la Commune versera cette participation au fonctionnement de l'ALSH, en effet la compétence jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

6- DÉNOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion avec les services de la Poste, une proposition de collaboration a été faite pour la dénomination des rues de la Commune.

Cette prestation de service comprend un audit (état des lieux), la dénomination et numérotation des rues et en option la communication aux administrés, pour un montant estimé à 1936.50€ HT (hors option).

Monsieur le Maire précise que cette prestation ne sera effective que courant 2017. Il propose au Conseil Municipal de signer un accord de principe avec les services de la Poste

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de collaboration faite par les services de la Poste

Une commission sera mise en place lors du prochain conseil municipal afin de commencer à étudier ce dossier.

7- RÉTROCESSION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur VAN BAALEN souhaite vendre la concession et le caveau se situant dans le cimetière d'Auradé. Il précise que cette concession a été achetée en 1998 pour une durée de trente ans. Avant de prendre une décision de rachat, il propose au Conseil Municipal de recevoir cette personne afin d'étudier avec lui les différentes possibilités.

8- ÉCOLE : CHANGEMENT DES MENUISERIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été réalisés afin de changer les menuiseries de la garderie de l'école primaire d'Auradé. Trois Entreprises ont répondu, ISO 2000, ABATIS et Menuiserie de Gascogne. Monsieur le Maire présente les travaux effectués :

- Porte de service pleine PVC, seuil aluminium, serrure 5 points
- Fenêtre PVC 3 vantaux
- Volet roulant aluminium et motorisation
- Ferme porte

La Société ABATIS a proposé le prix le plus bas 3 057.60€ HT, et peut effectuer les travaux durant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire a signé le devis correspondant.

9- SALLE DES FÊTES : PRÉSENTATION DU DEVIS DE MONSIEUR TAUPIAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la volonté d'effectuer des petits travaux de rénovation dans la salle des fêtes. Il indique que Monsieur TAUPIAC a réalisé un devis qui inclut des travaux de peinture et de pose de toile de verre. Monsieur le Maire précise à l'assemblée, qu'il est en attente du devis de Monsieur GIMBERT Jocelyn.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un arrêté fixant de nouvelles limites à l'agglomération a été pris le 09 juin 2016. Les panneaux d'agglomération vont être déplacés afin de sécuriser l'entrée dans la Commune
- Les élus charge le Maire de faire enlever le figuier qui a poussé sur le clocheton gauche de l'Eglise, soit par une entreprise, ou bien lors d'un exercice des Sapeurs-Pompiers de L'Isle-Jourdain.
- Monsieur le Maire indique au Conseil, que le permis de construire pour l'extension du boulodrome a été accordé. Une demande de mise à jour du devis de la construction métallique a été envoyée. Les élus pensent qu'il serait intéressant d'effectuer plusieurs demandes de devis pour chaque type de travaux.
Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire de faire changer les menuiseries du boulodrome.
- Monsieur SERVAT demande s'il serait possible d'installer des platines sur le boulodrome extérieur pour le chapiteau pour la fête locale 2017. Cette modification permettrait de ne plus utiliser le boulodrome intérieur, sachant que les boulistes sont en train de refaire le sol intérieur.
Il serait préférable de faire doubler la capacité du chapiteau actuel (12 travées). Monsieur le Maire propose d'étudier le dossier directement avec les boulistes pour éviter que les platines les gênent lors de l'organisation de compétition.
- Monsieur CASONATO indique qu'il est obligatoire aujourd'hui de publier le budget de la commune sur le site internet. De plus, il fait part à l'assemblée de la suppression du service d'information publique (SIP) dont la commune est adhérente en convention avec la Région. Le site internet de la Mairie ne disposera plus de ce service devenu obsolète.

Séance levée à 22H30